

CONSEIL GÉNÉRAL

SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL GÉNÉRAL

JEUDI 20 MARS 2008

L'an deux mil huit, le jeudi 20 mars, à 9 heures 30, le conseil général de la Manche, dûment convoqué le 17 mars 2008, s'est réuni, salle des séances à la Maison du Département, sous la présidence de son doyen d'âge, M. le Docteur Le Maux, conseiller général du canton de Percy, les fonctions de secrétaire étant assumées par le membre le plus jeune de l'assemblée départementale, à savoir M. François Brière, conseiller général de Saint-Lô Ouest.

* * *

Le Docteur LE MAUX déclare la séance ouverte et donne la parole à M. BRIÈRE qui procède à l'appel des conseillers généraux.

Sont présents : MM. ANDRO, BAS, BAZIRE, Erick BEAUFILS, Gilles BEAUFILS, BECK, BIHET, BIZET, BOËM, BOUVET, BRAUD, Mme BRÉCY, M. BRIÈRE, Mme CHANONI, MM. COULON, DELAUNAY, DESLANDES, DESLOGES, DEWITTE, DIEUDONNÉ, ENGUERRAND, GUESDON, GUILLOU, HALBECQ, HOUEL, HOULLEGATTE, HUGUET, JULIENNE, LARIVIÈRE, LAURENT, Mme LE COZ, MM. LE GRAND, LE MAUX, Mme LEBACHELEY, MM. LEFÈVRE, LENORMAND, LEPETIT, LERENARD, LOUISET, NÉEL, NICOLLE, PÉRIER, PILLET, MM. QUINQUENEL, REMOUÉ, RIPOUTEAU, ROUSSEAU, ROUXEL, THOUVENOT, TRÉHET, VIARD.

Est excusé : M. RENAUX (pouvoir à M. ROUSSEAU).

* * *

M. le PRÉSIDENT : Je demande à chaque conseiller général de rejoindre sa place s'il vous plaît et puis je demande un petit peu de silence.

Merci.

Chers collègues je déclare la séance ouverte.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Conformément à l'article L. 3122-1 du Code des collectivités territoriales, vous devez procéder à l'élection de votre président.

Doyen d'âge selon la formule consacrée, il me revient l'honneur de diriger les opérations de votes en invitant le plus jeune membre de l'assemblée à siéger à mes côtés pour faire fonction de secrétaire.

Avant de procéder à cette élection de président je vais vous donner lecture de l'article L. 3122-1 qui dit ceci : « le conseil général élit son président lors de la réunion de droit qui suit chaque renouvellement triennal, pour cette élection il est présidé par son doyen d'âge, le plus jeune faisant fonction de secrétaire. Le conseil général ne peut dans ce cas délibérer que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard ». La réunion peut alors avoir lieu en condition de quorum.

« Le président est élu à la majorité des membres du conseil général pour une durée de trois ans. Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative des membres du conseil général. En cas d'égalité des votes l'élection est acquise au bénéfice de l'âge. »

Par ailleurs j'ajouterais les précisions suivantes :

- l'article L. 3121-2 stipule que les votes sur les nominations ont toujours lieu au scrutin secret ;

- l'article L. 3121-16 prévoit qu'un conseiller général empêché d'assister à une réunion peut donner une délégation de vote pour cette réunion à un autre membre de l'assemblée départementale. Un conseiller général ne peut recevoir qu'une seule délégation. Le conseiller général qui a donné délégation de vote en application de cette disposition ne peut-être considéré comme présent pour le calcul du quorum.

Je vais donc procéder à la vérification du quorum qui je le rappelle doit être les deux tiers des membres soit 35 membres. Pour ce faire, je vais demander à notre jeune secrétaire de procéder à l'appel nominatif.

J'invite donc notre jeune secrétaire à faire l'appel, je vous dis d'entrer qu'il y a une procuration donné par M. Dieudonné Renaux au Dr François Rousseau pour raison de maladie.

(M. Brière procède à l'appel nominatif)

M. le PRÉSIDENT : Le quorum des deux tiers étant atteint je vous remercie, chers collègues.

Mes chers collègues permettez-moi de vous adresser quelques mots avant cette élection.

Il existe une tradition, une coutume légale et légitime selon laquelle le plus ancien ou si vous préférez le moins jeune, triste privilège d'ailleurs, a l'honneur pendant quelques instants de présider cette noble assemblée et d'ouvrir la séance inaugurale au cours de laquelle va être élu notre nouveau président.

C'est pour moi un grand honneur mais c'est également avec une certaine émotion que je remplis cette mission, même si je sais et vous le devinez aisément que cette présidence est en ce qui me concerne aussi traditionnelle qu'éphémère.

Je voudrais tout d'abord adresser toutes mes félicitations aux nouveaux collègues qui à la suite des scrutins viennent de siéger dans cette assemblée. Je suis heureux de les accueillir et de leur souhaiter la bienvenue dans cette grande famille qu'est le conseil général, dans cette enceinte où l'ambiance est toujours, ou quasiment toujours, d'une très grande sérénité et se doit de le rester.

Les nouveaux collègues sont les suivants : Mme Christine Le Coz, M. Philippe Bas, M. Jacky Bouvet, M. Jean-Claude Braud, M. Serge Deslandes, M. Gérard Dieudonné, M. Jean-Michel Houllégatte, M. Jean-Marc Julienne, M. Jean Lepetit, M. André Rouxel et M. Étienne Viard.

Aujourd'hui nos collègues nouvellement élus sont accompagnés pour la première fois de leurs suppléants (suppléantes) nous les accueillons avec l'amitié et la chaleur qui leur sont dues et ils sont les bienvenus au milieu de nous.

Votre présence augmente très fortement le côté féminin de notre assemblée, nous nous en réjouissons, mais si mixité il y a, nous sommes encore loin de la parité. Aujourd'hui nous avons quatre conseillères pour quarante-huit conseillers généraux. Encore une fois bienvenue à vous parmi nous.

Certains collègues ont tenté une nouvelle candidature, d'autres n'ont pas retrouvé leurs sièges, c'est le sort qui nous guette tous lors de toute élection. Sort souvent cruel et immérité, mes pensées iront vers chacun d'eux, qu'ils soient remerciés, qu'un hommage leur soit rendu pour l'œuvre qu'ils ont accompli dans une ambiance confraternelle, avec le seul souci de faire progresser le développement, qu'ils soient assurés de toute notre sympathie et de notre reconnaissance la plus sincère.

Aujourd'hui, dans cette assemblée, je ne peux qu'avoir une pensée très attristée pour nos deux collègues qui nous ont quittés durant l'année 2007 : Jean-Claude Lemoine et Michel Lelandais. Un hommage de sympathie et de reconnaissance leur a été rendu de nombreuses fois, mais cela n'efface pas la peine de leurs épouses, de leur famille et de nous tous. Nous ne pouvons que le rappeler et garder le souvenir de ces deux collègues, deux conseillers généraux aux très larges responsabilités au sein de notre assemblée et qui se sont très fortement investis dans la vie de notre département. Ils avaient toute notre sympathie car c'étaient des amis. Lorsque nous pensons à eux, c'est avec reconnaissance pour l'excellent et l'important travail qu'ils ont accompli au sein du conseil général.

Laissez-moi pendant ce court instant vous dire quelques mots à connotation tout à fait personnelle.

Notre département aujourd'hui se doit de relever la tête. Je rappellerais un peu d'histoire, le département de la Manche pays aux multiples richesses a vécu très longtemps, trop longtemps comme un pays de tradition, confiant dans sa ruralité prospère, éloigné de surcroît des grandes capitales régionales, notre département n'a pas naturellement vocation industriel, il a vécu sur sa renommé d'activité traditionnelle. Pendant longtemps, il a subi un enclavement pénalisant pour la vitalité de son bassin économique.

Aujourd'hui le département se doit d'être présent dans un nouveau contexte économique. Ses habitants longtemps enracinés dans leurs terroirs sont prêts et se doivent de relever le défi de demain, se tourner vers l'avenir, doivent prouver et montrer leur dynamisme et faire avancer notre territoire au service de l'homme. Devant ce formidable enjeu, à nous de participer à cet important changement, à l'accompagner par une politique adaptée aux situations, c'est tout l'enjeu de notre nouvelle politique adoptée par notre assemblée durant ces dernières années et qui se doit de s'amplifier pour accompagner ce nouveau défi. Il n'est pas dans mon intention d'aborder toute la politique du conseil général, mais de souligner quelques points importants qui ont modifié fortement notre manière de travailler.

Cette modification peut se résumer dans une simple phrase, phrase qui a été prononcée maintes et maintes fois par notre président à savoir "nous abandonnons la politique des guichets pour une politique de projet en mutualisant les moyens", c'est la mise en place de la politique contractuelle, ce sont les contrats de territoire pour les communautés de communes et les syndicats, les contrats de ruralité pour les communes.

Alors émergent aujourd'hui les projets qui doivent s'intégrer dans un plan d'aménagement du territoire, respectueux de l'équilibre environnemental et favorisant le développement d'entreprises, qui tiennent compte des exigences du développement durable.

L'ensemble de ces projets s'articulent autour de trois axes, qui visent tous à l'épanouissement de l'homme, et ceci, il est important de le dire, l'être humain est bien au cœur de notre projet, c'est lui qui va conduire notre action.

Dans ces trois axes, je relèverais quelques points forts qui permettent son épanouissement, c'est d'abord de favoriser à la formation. Constatant que de nombreux jeunes sont sans diplômes, sans qualifications, il nous faut mettre l'accent sur la qualité de la formation, sur l'élévation du niveau de culture, en général chez les scolaires, favoriser le développement de l'économie locale.

C'est ensuite, aménager et préserver le cadre de vie, à savoir continuer la rénovation du réseau routier, obtenir ainsi un réseau routier de qualité, facteur d'aménagement du territoire et de développement économique, on peut citer un exemple : la RN 174 et le contournement de Saint-Lô qui montrent des effets positifs en matière d'emploi. C'est aussi l'aménagement du transport de proximité et des transports scolaires. Un point très fort également, le développement du numérique qui favorise le désenclavement de notre département, c'est la création du syndicat mixte Manche Numérique, le haut-débit sur tout le territoire. Rappelons également notre forte implication dans la politique d'assainissement et de protection des espaces naturels sensibles.

Et je terminerais par le troisième axe, très important, notre souci de rapprocher les hommes, c'est le développement de la vie culturelle, de la vie sportive et surtout c'est agir en faveur de l'accompagnement social, favoriser le vieillissement dans la dignité, grâce à une meilleure prise en compte de la dépendance des personnes âgées, c'est l'attribution de l'APA, c'est pour les personnes handicapées la mise en place d'un site unique qui est la MDPH, la maison départementale des personnes handicapées au 32 rue Croix Canut à Saint-Lô. Et, dans quelques jours, nous allons adopter le troisième schéma gérontologique qui définit notre politique en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées et adapter nos investissements en tenant compte de l'évolution démographique de nos anciens sur le territoire de la Manche, le tout à une seule fin d'établir pour chacun un véritable projet personnalisé.

Voilà pour terminer mes chers collègues, rapidement exposés quelques points forts de notre politique projet, politique que nous adoptons aujourd'hui, que nous réaliserons demain en vue d'un meilleur épanouissement de l'homme, de tous les habitants du département de la Manche et ceci pour permettre à chacun de dire et de redire : « il fait vraiment bon vivre dans le département de la Manche ».

Je vous remercie de m'avoir écouté.

(Applaudissements)

Nous allons maintenant procéder, au moment très attendu et le plus important de notre réunion, c'est-à-dire l'élection de notre président.

J'invite donc tout d'abord les candidats à la présidence à se faire connaître. Jean-François Le Grand, Michel Lerenard, y a-t-il d'autres candidats ? Olivier Beck, alors donc je vais les recenser par ordre alphabétique à savoir Olivier Beck d'abord, Jean-François Le Grand et Michel Lerenard.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y a pas d'autres candidats. J'indique aux candidats qu'ils peuvent faire une brève déclaration pour présenter et expliquer leur candidature. J'insiste sur le fait que ces déclarations ne donnent pas lieu à débat du moins sous ma présidence.

Alors je vais demander à Olivier Beck d'intervenir le premier s'il le désire.

Dr BECK : Oui, je fais acte de candidature. Je suis hors de la majorité départementale, je suis comme vous le savez, élu sous l'étiquette Modem. Je représente au niveau du département une sensibilité qui est présente politiquement et, à ce titre, devant l'expérience et devant mon expérience en tant que gestionnaire départemental, je peux apporter une alternative tout à fait intéressante. Je considère qu'actuellement le Département a - et je l'ai dit en ne votant pas le budget pendant les trois dernières années, en m'abstenant sur le budget, je l'ai fait parce que je sentais une petite dérive au niveau de la fiscalité également - une gestion qui me semblait encore aventureuse sur un certain nombre de projets. Donc, par cohérence par rapport à ma position depuis quelques années, il me semble tout à fait logique que je présente cette candidature à la présidence du conseil général.

M. le PRÉSIDENT : Merci Olivier Beck. Jean-François Le Grand.

Dr LE GRAND : Merci M. le président. Cela fait dix ans que j'exerce la présidence, cela va peut-être s'arrêter aujourd'hui, je n'en sais rien. Alors, ou bien je vous fais un historique de ces dix années mais j'ai peur qu'on ne vote que demain matin et donc je préfère m'abstenir et dire que je suis candidat.

M. le PRÉSIDENT : Merci Jean-François Le Grand, c'est très bref. Michel Lerenard.

M. LERENARD : M. le président, chers collègues, comme en 2004, les Français, à l'occasion de cette élection que nous venons de vivre, ont choisi de faire confiance aux hommes et aux femmes représentant les valeurs de la gauche. Si, à droite, on aime à minimiser l'ampleur de ce phénomène, une observation objective des résultats montre que, globalement, nos concitoyens ont apporté leur confiance aux projets locaux portés par la gauche. Au moins huit conseils généraux vont changer de majorité et la gauche va pouvoir conforter sa majorité dans les exécutifs départementaux.

L'exercice qui vise à tirer des enseignements nationaux d'un scrutin local est délicat. Néanmoins, il est indispensable pour les gouvernants, et plus généralement pour tous les élus, de toujours chercher à comprendre les messages envoyés par les Français lors des élections. L'erreur serait de se cacher derrière telle ou telle étude, tel ou tel calcul, telle ou telle justification pour ne pas se remettre en question, pour ne pas prendre un temps d'évaluation et de compréhension. L'élection est le souffle indispensable dans une démocratie. Aussi injuste que cruel que peut paraître le résultat d'un scrutin, il veut toujours dire quelque chose pour l'élu en place ou pour le candidat nouvellement élu.

Depuis des années, les gouvernements soutenus par votre majorité ont induit en erreur les Français en se trompant systématiquement sur la croissance, en élaborant des lois de finances toujours plus injustes, en faisant croire que d'enrichir les plus riches réglerait le sort des plus pauvres, en appauvrissant sciemment l'État. Si les Français ont cru que le président actuel allait remettre de l'ordre, ils ont pu se rendre compte que son attitude et sa véhémence ne faisaient qu'affaiblir notre pays sans régler véritablement les problèmes quotidiens. Il est indispensable de faire une politique où l'homme est au cœur de notre société. Comme vous, nous savons que la France doit se réformer. D'ailleurs c'est indispensable pour adapter notre pays au nouveau contexte. Mais la réforme ne doit pas être érigée en dogme. Et nous, à gauche, nous proposons d'autres voies, d'autres mécanismes que les vôtres. Elle est bien là toute notre différence.

Les Français ont choisi majoritairement de faire confiance au projet dynamique et solidaire porté par les candidats de gauche. Ici même, dans notre département, le vote à gauche qui s'est traduit ou non par l'élection d'un candidat a beaucoup progressé. Aujourd'hui, les élus du groupe représentent presque 41 % de la population du département. Si le mode de scrutin ne permet pas de refléter cette réalité dans notre assemblée, nous vous demandons de ne pas oublier ce chiffre. La loi démocratique nous place dans l'opposition. La même loi démocratique nous confie la mission de porter les valeurs pour lesquelles nous avons été choisis sur nos territoires. C'est pour défendre ces valeurs et pour continuer à promouvoir une autre approche plus centrée sur nos compétences, plus innovante, plus ambitieuse, plus solidaire de la politique départementale que nous vous proposons, chers collègues, de voter pour le candidat présenté par le groupe des élus socialistes et républicains.

M. le PRÉSIDENT : Merci Michel Lerenard. Nous allons donc procéder véritablement à l'élection du président, en vous rappelant que nous avons une procuration, c'est-à-dire un pouvoir donné par Dieudonné Renaux à notre collègue François Rousseau.

Donc, vous voyez qu'à gauche de la table, vous avez des bulletins et des enveloppes. Chaque conseiller va, après l'appel nominal par François Brière, notre secrétaire, prendre un exemplaire de chaque bulletin, une enveloppe, passer dans l'isoloir - c'est obligatoire - puis passer derrière nous. L'urne se trouve sur la droite du circuit. Donc, François Brière, vous pouvez commencer à faire l'appel.

(Chaque conseiller général, à l'appel de son nom, dépose une enveloppe dans l'urne après être passé dans l'isoloir).

Merci, chers collègues, nous allons donc procéder au dépouillement des résultats.

(Dépouillement des bulletins de vote)

Je vous signale que pour être élu il faut obtenir la majorité absolue, c'est-à-dire 27 voix.

Le résultat :

- Olivier Beck : 1 voix ;
- Jean-François Le Grand : 36 voix ;
- Monsieur Lerenard : 15 voix.

Donc, Jean-François Le Grand est élu président de cette assemblée, avec toutes mes félicitations. *(Applaudissements)*

(M. Le Maux cède sa place à M. Jean-François Le Grand, nouvellement élu président)

M. le PRÉSIDENT : Mesdames, messieurs, chers collègues, je voudrais tout d'abord, en tout premier, m'adresser à vous toutes et à vous tous pour vous remercier chaleureusement, avec une émotion non feinte, de la confiance que vous venez de me témoigner pour la quatrième fois.

La première fois où j'ai été élu pour succéder à Pierre Aguiton, je vous avais dit que je mesurais l'émotion et j'ai eu l'occasion de me rappeler qu'en traversant l'hémicycle pour, de ma place, rejoindre la tribune, j'avais eu mal aux épaules. Le poids de la responsabilité, l'exigence de la confiance que vous venez de me témoigner pèse lourdement sur les épaules de quelqu'un. Je peux vous dire que j'éprouve le même sentiment aujourd'hui alors que, pour la quatrième fois je vous le disais, je vais devoir assumer la responsabilité de notre assemblée. Merci à toutes et à tous de votre confiance.

Merci également à Michel Lerenard et à Olivier Beck d'avoir fait vivre la démocratie. Nous sommes là dans nos différences. Nous sommes là avec nos conceptions qui peuvent avoir des horizons différents, des espoirs différents, des portages d'idées différents mais nous sommes là pour conjuguer. Nous sommes là pour faire en sorte que, ensemble, nous puissions nous retrouver autour d'une majorité d'idées. Il y a le concept de société mais il y a aussi au quotidien, la déclinaison de cette société, la conjugaison de cette société et au quotidien, vous le savez, c'est très majoritairement le cas, nous sommes unanimes à penser que telle ou telle décision ira dans le bon sens, ira dans l'intérêt général.

Je ne vais pas vous ennuyer longtemps avec un propos puisque nous aurons l'occasion de nous retrouver dans une session officielle le 4 avril pour participer à la mise en place des commissions, à l'organisation de notre travail, mais permettez-moi quand même d'avoir un mot sur cette organisation du travail. Mais d'abord, quelques pensées que je voudrais exprimer.

Je voudrais d'abord m'adresser à Jean Le Maux, notre doyen d'âge, président éphémère mais il eut fallut qu'il soit candidat, enfin je ne vais pas lui donner des regrets. Merci Jean, de ton propos, merci du discours que tu as prononcé puisqu'il était la représentation de notre pensée globale en matière d'actions en faveur du département. Il y avait à la fois de l'émotion, être doyen d'âge n'est pas un exercice aisé mais il y avait aussi le fonds, que ce discours soit salué comme il le mérite et merci d'avoir présidé avec autant de talent et d'efficacité, même d'une manière éphémère, à cette mise en œuvre, à cette mise en place de notre nouvelle assemblée pour trois ans.

Mes pensées vont également - et cela a été rappelé - à ceux qui nous ont quitté et vous savez la relation qui existait entre Jean-Claude Lemoine et moi-même, entre Michel Lelandais et nous tous et je suis heureux que le doyen d'âge ait fait allusion à leur existence parmi nous. Je crois que c'était aussi un moment d'émotion mais un moment de gratitude à exprimer à l'égard de ceux qui ont servi la Manche.

Une pensée également - si vous le permettez - je vais dire pour nos électeurs, je veux m'adresser tout particulièrement à ceux du canton de Lessay mais il n'y a aucune raison que ce soit sélectif, et donc à nos électrices, à nos électeurs, qui ont fait acte de démocratie en participant à ce choix. Qu'ils soient remerciés d'avoir fait ce choix, d'avoir permis qu'aujourd'hui le conseil général soit doté de 52 conseillers généraux. Je souhaite bien évidemment la bienvenue, comme je l'ai fait il y a quelques jours à tous ceux qui viennent de nous rejoindre. Je salue ceux qui ne se sont pas représentés et je salue ceux pour lesquels le scrutin n'a pas été favorable, les uns et les autres, ces deux dernières catégories, ayant donné le meilleur d'eux-mêmes au service du département et je veux avoir aussi dans cet instant une pensée pour eux.

La loi a évolué, elle fait en sorte que maintenant nous sommes dotés - lorsque nous sommes candidat, d'une remplaçante, lorsque nous sommes candidate, d'un remplaçant et nous avons souhaité tous ensemble, majorité opposition, tous ensemble réunis - que nos remplaçants puissent être invités à cette cérémonie d'ouverture, à cette cérémonie de mise en place d'un nouveau bureau, d'une nouvelle assemblée. Alors, je les salue toutes et tous en les remerciant d'avoir fait aussi cet acte courageux, généreux et démocratique de nous avoir accompagnés, les uns et les autres, dans cette élection. Un mot pour eux pour que le terme de « remplaçant » ne soit pas trop réducteur puisqu'ils sont amenés effectivement à nous remplacer dans le meilleur des cas - il est très rare - dans le pire des cas c'est parce qu'on est appelé par le Bon Dieu ailleurs. Donc, personne ne souhaite ici, ceux qui sont assis sur ces bancs, voir l'échéance arriver trop vite. Ceci étant, il faut toujours se préparer à tout et si vous le voulez bien nous aurons à leur proposer d'être associés à nos travaux, non pas pour nous remplacer ici dans l'hémicycle, ou dans des commissions ou ailleurs parce que la loi ne nous y autorise pas, mais que, à chaque session, elles et ils soient invités pour s'imprégner de

ce qui se fait dans cette maison, pour que, le cas échéant, il n'y ait pas trop de découvertes pour eux à entrer ici. J'ai donc une pensée pour elles et pour eux puisque - je vous dis - ils nous ont permis d'être dans une formation différente des élus du département de la Manche.

Je voudrais également vous dire que sur le fonds de la politique, sur le projet politique départemental, nous aurons l'occasion d'y revenir le 4 avril. Je ne vais pas vous ennuyer par un long discours mais le 4 avril on repositionnera les grands axes de la politique, au sens grec du terme, que le conseil général pourrait mener - ce sera une proposition - pour les trois années qui viennent.

Quant à la forme, il y a d'ores et déjà peut-être nécessité de l'aborder puisque nous allons avoir tout à l'heure la mise en place d'une commission permanente et que nous aurons à désigner les commissions de travail. Sur la forme donc, il vous est proposé de réfléchir ou d'agir d'une manière un peu différente de ce qui s'est produit encore jusque dans ces dernières semaines. La forme de notre travail pourrait revêtir les missions - ou l'esprit de mission - que la loi d'orientation, la loi de finances LOLF, a introduite par grands paquets de compétences avec cette notion de mission qui a l'avantage, par rapport à la commission, d'inclure non seulement la proposition d'action mais aussi l'évaluation et la mise en œuvre. La mise en œuvre d'abord et l'évaluation ensuite de nos politiques. Ce serait donc un changement assez fondamental de manière à ce que, à chaque fois que nous mettrons quelque chose en œuvre, une grande orientation, un schéma, ceci ou cela, et bien nous aurions la possibilité, année après année, d'évaluer l'efficacité des politiques qui auront été mises en œuvre.

Et je vous proposerai de travailler selon quatre grandes missions.

La première des grandes missions : c'est la mission financière, celle qui est occupée aujourd'hui par la commission des finances qui a bien sûr en charge la confection du budget, la présentation du budget, l'exécution du budget mais qui aurait encore pour complément dans l'action de s'intéresser ou de s'attacher à la présentation d'une prospective budgétaire de manière à ce que l'on ait sur les années qui suivent, sur le futur, une projection non seulement de nos capacités financières mais en même temps de l'étalement nos politiques et de procéder également à l'évaluation, à l'efficacité de ces choses-là. Il y aurait donc la prospective budgétaire et l'ingénierie financière. Ingénierie financière, je pense qu'il est temps, parce que le monde évolue, parce que nos comportements évoluent, parce que les relations mêmes entre les citoyens et leurs assemblées évoluent, il est nécessaire de sortir de l'affrontement investissement public/impôts pour aller vers d'autres produits financiers qui nous permettraient de sortir de cet enfermement, de retrouver de la souplesse financière et de la capacité d'investissement qui ne serait plus seulement appuyé sur l'impôt. Je n'insiste pas trop sur ce sujet, on aura l'occasion d'y revenir et on aurait donc cette mission qui inclurait bien évidemment l'exécution du budget avec notamment la commission d'appel d'offres et avec notamment la commission permanente. Donc, voilà la mission financière telle qu'elle pourrait se configurer.

Une deuxième mission est celle qui consiste à vivre dans notre temps. Aujourd'hui, l'outil numérique est en place. L'aménagement numérique du territoire a été réalisé sur le département de la Manche sur la quasi-totalité du territoire même si, ici ou là, il y a encore quelques poches qui ne sont pas complètement desservies. Plus de 55 % de nos concitoyens aujourd'hui utilisent internet quotidiennement, naturellement, pour un certain nombre de choses. Il serait dommage de se priver de cet outil, cela veut dire qu'une mission particulière d'utilisation du numérique, de recherche d'une qualité de service va être confié à un groupe de travail qui sera chargé de nous dire, à tout moment et dans tous les domaines, comment l'outil numérique peut améliorer la relation entre les uns et les autres, améliorer l'efficacité de nos politiques. Avec en plus une réflexion tout à fait particulière, nous sommes dans un système démocratique, ceci étant le déficit démocratique est patent, il existe partout. Est-ce qu'on ne pourrait pas utiliser cette notion de société du futur pour améliorer la relation entre nos concitoyens et leurs assemblées, notamment la nôtre ? Est-ce qu'on ne pourrait pas mettre en place une sorte de démocratie participative ou une démocratie citoyenne où l'on pourrait solliciter nos concitoyens qui le voudraient - bien, évidemment - pour qu'ils puissent faire remonter leurs besoins, pour que l'on ait quelque chose qui soit vivant entre le tissu social et les élus dont ce tissu social s'est doté, de manière à ce qu'il y ait quelque chose qui soit beaucoup plus interactif, une société interactive, ce n'est pas facile à mettre en place mais ce n'est pas impossible. Ce sera aussi la mission de ce groupe de travail.

Troisième mission, Michel Lerenard le rappelait dans son propos tout à l'heure en disant qu'il faut remettre l'homme au cœur de notre société. Je peux lui dire que c'est une conviction, une orientation totalement partagée sur tous les bancs de cette assemblée. Cela a été toujours notre philosophie globale que de faire en sorte que notre collectivité territoriale n'ait pas d'autres ambitions

que de servir l'homme. Il faut remettre l'homme au cœur de la vie, au cœur de la société, au cœur de nos préoccupations. Ce sera une mission qui abordera l'ensemble des problèmes de la qualité de la vie et des solidarités et on y retrouvera un certain nombre de choses, comme la formation qui est un élément indispensable, qui est le socle de nos actions. Comment être libre si on ne sait pas lire, si on ne sait pas écrire ? Comment être libre si on est dépendant de la société ? Et il faut permettre l'affranchissement à ceux qui sont en exclusion de cette servitude pour qu'ils retrouvent la liberté, c'est un travail fondamental mais c'est un devoir absolu que nous devons avoir.

Les moyens sont difficiles à mettre en œuvre. Ils seront différents, ils seront divers et variés. C'est en tous cas la philosophie de notre groupe de la majorité mais je ne veux pas être réducteur du tout puisque cela a été exprimé par Michel Lerenard et je suis persuadé qu'Olivier Beck aurait dit exactement la même chose. Nous sommes donc dans cette même philosophie de vouloir faire remettre l'homme au cœur de nos préoccupations pour que l'on puisse développer cette caractéristique un peu extraordinaire du département de la Manche où nous sommes une société à taille humaine. Nous sommes une société où la relation à l'autre est une vérité, où la relation à l'autre est une réalité, même si les différences nous amènent quelquefois à élever la voix, peu importe, il y a la relation et c'est quand même fondamentalement différent de ces zones où les valeurs essentielles ont disparu, où la relation à l'autre n'existe plus. Nous sommes en quelque sorte - et sans nous targuer de grands mots - une petite société modèle, il y a beaucoup d'imperfections dans cette société modèle mais enfin faisons en sorte que ce qui est bon soit gardé, que ce qui est bon soit amélioré et que l'on puisse, au fur et à mesure, corriger encore les erreurs ou les défauts qui pourraient exister, c'est la troisième mission.

Quant à la quatrième mission : c'est l'aménagement du territoire et la valorisation du territoire. Elle aura à traiter de tout ce qui relève à la fois des infrastructures, des ports, des transports, de l'économie, du développement durable au service de l'environnement, du développement durable au service du développement rural et littoral, de tous les problèmes agricoles et agro-alimentaires, etc., etc. Ce sera toute la vocation économique revue et corrigée, non pas parce qu'il y a nécessité de revoir et corriger mais simplement affecté du coefficient « développement durable » sans lequel aujourd'hui il est impossible de vivre. Le développement durable c'est l'équidistance entre le social, l'économique et l'environnemental, veillons à ce que chacune de nos actions n'ait pas un impact négatif sur l'un ou l'autre de ces caractères.

Voilà très simplement ce que je voulais vous dire. C'est un propos très bref mais nous y reviendrons dans le détail en tous cas le 4 avril si vous voulez bien. Et, pour conclure, encore une fois, merci de votre confiance. Merci de m'avoir permis de retrouver cette tribune. Je voudrais simplement vous dire que, là encore, comme je l'ai dit au début : j'en mesure le poids, j'en mesure la lourdeur, c'est d'ailleurs un peu pour cela que pendant un temps je m'étais posé la question de savoir s'il fallait ou non continuer cet exercice. Je voudrais vous dire que je ferai tout pour être digne de cette confiance.

Je vous remercie une nouvelle fois, maintenant nous rentrons dans le vif du sujet.

Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Personne ? Merci. Cela va nous faire gagner du temps.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

RAPPORT N° 1 : DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE.

L'article L. 3122-4 du Code des collectivités territoriales prévoit que « *La commission permanente est composée du président du conseil général, de 4 à 15 vice-présidents, sous réserve que le nombre de ceux-ci ne soit pas supérieur à 30 % de l'effectif du conseil, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres* ».

Le vote peut se faire à main levée ou à bulletins secrets si 1/6 des membres présents le demande.

Sauf modification de dernière minute, la composition envisagée est la suivante pour notre département, outre le président :

- 15 vice-présidents,
- et 17 membres.

Nous serions donc 32.

Voilà pour la définition de la composition de la commission permanente.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole, sachant que, pendant que vous vous y préparez peut-être, cette représentation des 32 membres doit refléter la proportionnalité des groupes, donc elle est composée à la proportionnelle des groupes. Cela veut dire que le nombre de voix obtenu par Michel Lerenard représente - si vous en êtes bien d'accord - la composition du groupe socialiste, Olivier Beck lui-même, je suppose qu'il a voté pour lui - il aurait fort bien pu voter pour moi ... mais je n'en suis pas sûr... - et puis le groupe de la majorité départementale représentant les 36 voix, c'est bien cela. Ce qui fait que sur 32 membres, nous aurions 9 membres pour le groupe socialiste et 23 membres pour le groupe de la majorité départementale. Est-ce que mes calculs sont exacts ? Est-ce que cela vous convient ? Est-ce que quelqu'un demande la parole ? ... Non.

Donc, je considère que cela est admis. Ensuite de quoi, nous allons devoir suspendre pendant une heure. Alors je relis le texte : *« les candidatures aux différents postes de la commission permanente sont déposées auprès du président dans l'heure qui suit la décision du conseil général relative à la composition de la commission permanente. Si, à l'expiration de ce délai, une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le président. »*

Donc, si nous avons qu'une liste commune et qu'il n'y ait qu'une seule liste, le vote sera considéré comme acquis ;

« dans le cas contraire, les membres de la commission permanente autres que le président sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ;

« chaque conseiller général ou groupe de conseillers généraux peut présenter une liste de candidats dans l'heure qui suit l'expiration du délai susvisé. » Nul ne peut être élu s'il n'est pas candidat sur une liste ;

« les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes ».

Ce sont des cas de figure qui peuvent se poser lorsqu'il n'y a pas accord, je continue de lire mais, si besoin était, nous reviendrions dans le détail sur la procédure.

« Après la répartition des sièges, le conseil général procède à l'affectation des élus à chacun des postes de la commission permanente au scrutin uninominal dans les mêmes conditions que pour l'élection du président et détermine l'ordre de leur nomination. »

Donc, voilà le texte de l'article L. 3122-5 du Code des collectivités territoriales.

Ce qui veut dire que nous allons maintenant suspendre. Il est exactement 10 heures 45. Donc, à 11 heures 45, on constatera s'il y a ou non plusieurs listes et s'il n'y avait qu'une liste elle sera déclarée élue sans vote et on aurait donc la composition de la commission permanente.

Nous nous retrouvons donc si vous le voulez à 11 heures 45 dans l'hémicycle.

Je voudrais avant cette suspension saluer, je l'ai dit tout à l'heure, nos suppléantes et nos suppléants, mais saluer également les gens qui se sont déplacés pour assister à cette séance d'ouverture du conseil général. Qu'ils soient remerciés de leur présence.

(La séance est suspendue à 10h45 et est reprise à 11h45)

Si vous voulez bien rejoindre vos places. Il faut être exigeant sur les délais puisque c'est réglementaire. La séance est donc reprise. Selon l'article que je vous ai lu tout à l'heure, il y avait deux possibilités. Or, celle qui consiste à n'avoir qu'une seule candidature est celle qui est avérée. Il y a donc une liste qui va vous être distribuée et qui donc fait que le vote est acquis « de jure et de facto ».

Je me permets de vous lire la liste telle qu'elle est présentée pour la commission permanente :

- 1^{er} vice-président : Claude Halbecq ;

- 2^e vice-président : Marc Lefèvre ;
- 3^e vice-président : Erick Beaufils ;
- 4^e vice-président : Jacqueline Chanoni ;
- 5^e vice-président : Gilles Quinquenel ;
- 6^e vice-président : Rolande Brécy ;
- 7^e vice-président : Hubert Guesdon ;
- 8^e vice-président : Albert Bazire ;
- 9^e vice-président : Bernard Tréhet ;
- 10^e vice-président : Michel Laurent ;
- 11^e vice-président : Gérard Coulon ;
- 12^e vice-président : Christine Lebatcheley ;
- 13^e vice-président : Jean-Yves Guillou ;
- 14^e vice-président : Philippe Ripouteau ;
- 15^e vice-président : Philippe Bas.

Membres :

- François Brière ;
- Henri-Jacques Dewitte ;
- Jean-Pierre Enguerrand ;
- Hubert Lenormand ;
- Jacques Thouvenot ;
- Jean-Marie Remoué ;
- Jean Andro ;
- Jean-Marc Julienne ;
- Pierre Bihet ;
- Lucien Boëm ;
- Paul Delaunay ;
- Patrick Larivière ;
- Michel Lerenard ;
- Michel Louiset ;
- Yves Néel ;
- Claude Périer ;
- Dieudonné Renaux.

Voilà la liste telle qu'elle vous est proposée pour la commission permanente sachant qu'aucune autre liste n'ayant été proposée, c'est celle-ci qui vaut et le vote est considéré comme acquis.

Pas d'observations ? Je voudrais simplement saluer, très brièvement, mais d'une manière importante quand même néanmoins, l'esprit d'entente qui règne au sein de notre conseil et qui montre bien que nous sommes là pour travailler ensemble dans le respect de la proportionnelle, dans le respect des différences. Vous nous avez permis en ayant une seule liste d'avoir - non seulement un gain de temps mais ce n'est pas le fonds du problème - un affichage que nous sommes tous ensemble, conjoints et quasi-solidaires même si les différences existent pour faire en sorte que le département soit emmené vers le meilleur.

Je vous remercie, les uns et les autres, de votre action et de votre compréhension de ce souci de l'intérêt général.

On aura l'occasion de revenir sur les attributions de chacun dans ce domaine. On aura l'occasion de revenir également sur d'autres sujets et sur d'autres commissions mais au fur et à mesure que l'ordre du jour se déroulera aujourd'hui mais aussi le 4 avril, on reviendra sur l'essentiel. Permettez-moi simplement de remercier Claude Halbecq d'avoir accepté d'être le premier vice-président. Je l'ai dit, j'y ai fait allusion, tout le monde se souvenait ce matin de ceux qui nous ont quitté et vous saviez dans quel esprit nous avons fonctionné avec Jean-Claude Lemoine et je me réjouis que Claude Halbecq soit inspiré du même sentiment, soit inspiré de la même envie de faire en sorte que le Département puisse être représenté soit par l'un, soit par l'autre, en tant que de besoin, et c'est d'autant plus riche, en tout cas de fonctionnement, que Claude Halbecq est par ailleurs le président de l'association des maires, je le remercie d'avoir accepté cette charge, d'avoir accepté cette fonction et d'y avoir mis l'esprit que je viens de rappeler.

Nous parlerons des autres vice-présidences en fonction des tâches dès qu'on aura l'occasion d'y revenir, notamment sur les commissions. Ceci étant, pour l'instant, je considère que la commission permanente est nommée. Vous pouvez vous applaudir tous. C'est le régime d'un autre temps qui

faisait que chacun applaudissait l'autre... Mais j'ai vu que Pierre Bihet n'applaudissait pas... C'était de l'humour, mesdames, messieurs, ne vous inquiétez pas, ce n'était pas de l'agression, c'est l'état d'esprit qui règne ici.

RAPPORT N° 3 : DÉTERMINATION DES COMMISSIONS INTÉRIEURES.

Je ne vais pas vous lire le rapport, il fait plusieurs pages. Simplement, je vous demande de vous référer à la page 2, à la mise en place des cinq commissions qui sont les commissions qui vont se substituer à celles que nous connaissions précédemment. Je vous ai dit dans quel esprit nous allons fonctionner en termes de missions. Chacune des missions va s'appuyer sur des commissions et donc il y a nécessité d'abord de constituer :

- une commission des affaires financières et de l'administration générale ;
- ensuite une commission de la formation, de la jeunesse et de la culture ;
- une commission des solidarités ;
- une commission du développement économique et de l'environnement ;
- et une commission des infrastructures.

Voilà les cinq commissions qui vous sont proposées. Je vous propose de voter à main levée, on ne va pas faire un scrutin secret... Oui, M. Louiset.

M. LOUISET : Simplement M. le président, dans ce rapport on parle également de la commission de développement du territoire, il faudrait peut-être préciser...

M. le PRÉSIDENT : Oui, exactement, je pensais que ça allait venir plus tard... Vous avez raison et je suggérerai, si vous en étiez d'accord, que l'on revoie la composition de cette CDTP qui est la commission de développement du territoire et de la prospective pour qu'elle puisse aussi, à la proportionnelle, représenter notre diversité. On pourra peut-être en redéterminer d'une manière précise les membres : je vous propose trois membres pour l'opposition, ce qui permettrait d'avoir à peu près la proportionnelle. Je vais regarder M. de Gouville qui est notre comptable en matière de proportionnelle, ça leur en donne combien ?... Vous estimez que c'est quatre. Alors, dans ce cas-là, je vous propose qu'il y ait quatre représentants de l'opposition dans cette commission sachant qu'elle est composée de l'ensemble des vice-présidents et que nous aurons donc l'occasion de la revoir. Dans toutes les commissions, l'opposition est représentée à la proportionnelle et vous avez droit à trois puisque les membres par commission est de onze alors que là nous étions quinze...

Vous êtes d'accord sur la désignation de ces commissions. Je vais vous proposer l'adoption du rapport alors même qu'on n'est pas rentré dans le détail sous réserve d'inventaire si, ici ou là, il y avait quelque chose qui pouvait être ramené, on pourrait être amenés à les modifier. Il ne s'agit que d'un règlement intérieur en quelque sorte. Donc, vous êtes d'accord sur l'adoption de ce rapport ? Vous le dites en levant la main ? ... je vous remercie.

Avis contraire ? ... il n'y en a pas.

Abstentions ? ... il n'y en a pas. Merci.

RAPPORT N° 4 : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Là encore, il s'agit d'une proposition qui vous est faite tenant compte de la proportionnelle.

Par contre, là il faut voter dans l'urne, c'est une obligation légale. Donc, il vous est proposé d'en confier la présidence à Gérard Coulon.

Membres titulaires :

- Jean-Pierre Enguerrand ;
- Jean Le Maux ;
- Jean Lepetit ;
- Jacques Thouvenot ;
- Claude Périer.

Membres suppléants :

- Jacky Bouvet ;
- Jacqueline Chanoni ;
- Serge Deslandes ;
- M. Hubert Lenormand ;
- M. Gérard Dieudonné.

Pas d'observations ? Je vous remercie. Donc, les bulletins sont distribués. Alors, on va vous éviter de vous déplacer, ce n'est pas la peine de vous déplacer dans l'isoloir. Ne mettez qu'un seul bulletin sauf François Rousseau qui est autorisé exceptionnellement à en mettre deux.

(vote et dépouillement)

Mesdames, messieurs, je vais vous donner lecture du résultat du scrutin : 52 bulletins.

Résultat : un nul, 51 voix.

Donc, la commission d'appel d'offres est ainsi constituée.

Avant de passer aux délégations, je voudrais rappeler - par rapport à ce que je vous disais ce matin - il pouvait y avoir éventuellement confusion dans les esprits. Nous avons désigné cinq commissions parce que ça fait partie de la nécessité organique, légale, d'avoir cette désignation. Je me permets de rappeler la méthode de travail, l'offre qui vous est faite.

Des quatre grandes missions : la mission financière sera confiée - maintenant que vous avez élu le bureau - à Jacqueline Chanoni. Elle aura donc cette mission d'assurer la présidence de la commission des finances, telle que nous venons de la composer dans le rapport numéro trois. Elle aura donc en charge la prospective budgétaire et la recherche d'ingénierie financière de nouvelle génération. Elle aura de ce fait également aussi dans les prérogatives de la commission à donner le visa financier pour l'ensemble de la politique contractuelle. Il y a également dans cette mission financière la commission d'appel d'offres qui est confiée à Gérard Coulon et la commission permanente que l'on confiera - si vous le voulez bien - à Hubert Guesdon. Voilà pour la mission financière.

En ce qui concerne la mission des usages du numérique, de la démocratie citoyenne, un certain nombre de choses qui sont à mettre en place, ce sera un groupe de travail et on le constituera le 4 avril. On fera des propositions et elle est confiée à Gilles Quinquenel qui, par ailleurs, assume la présidence du syndicat mixte Manche Numérique qui, es-qualités, est habilité à mener ce groupe de travail qui pourra, je vous le rappelle, viser l'ensemble des rapports qui nous sont présentés pour voir si quelque part l'usage du numérique n'est pas fluidifiant, en termes d'efficacité, n'est pas améliorant en termes de qualité de service et donc ce sera une mission d'un tout nouvel ordre mais qui est en même temps extrêmement lourd en termes de signification par rapport au projet de société.

La troisième mission est celle - je vous l'ai dit - de l'homme au cœur du projet. Cette mission est confiée à Marc Lefèvre qui aura donc à organiser la réflexion générale, les politiques générales, sur ce thème : l'homme au cœur du projet. Nous aurons, dans cette mission, deux commissions qui seront opérationnelles. Celle que vous venez de définir, la commission des solidarités, d'une part, et la commission de la formation, de la jeunesse et de la culture, telle que vous l'avez également, tout à l'heure, définie dans le rapport n° 3. Donc, dans cette mission, deux commissions opérationnelles et l'ensemble des politiques générales qui seront déterminées dans cette grande mission seront l'objet de réunions communes des deux commissions. Ensuite, il y aura à l'intérieur de chacune d'entre elles des rapporteurs qui seront en charge d'un sujet plus particulier mais nous y reviendrons, si vous le voulez bien, le 4 avril quand vous aurez, d'abord la composition des commissions et que vous en aurez défini les contours et les termes.

Quatrième mission, celle de l'aménagement et du développement du territoire au sens général du terme, elle sera confiée à Erick Beauvils avec les mêmes caractéristiques, les mêmes prérogatives que celles que je viens de dire pour Marc Lefèvre : définition des politiques générales, présentation des politiques globales, etc., des intentions générales et des commissions opérationnelles. L'une sera la commission des infrastructures, l'autre celle de l'économie dont l'insertion, j'y reviendrai dans un instant.

En ce qui concerne les infrastructures, elle sera confiée - si vous le voulez bien - à Albert Bazire qui en aura la charge à l'intérieur de laquelle on retrouvera la problématique maritime - et je regarde Jean-Marie Remoué qui l'a assumé jusqu'à maintenant et qui se propose d'ailleurs de l'assumer

encore, tout ce qui concerne la façade maritime, tout ce qui concerne l'économie maritime - avec le SMEL en particulier - les ports et tout ce qui concerne aussi les infrastructures de nature portuaire, donc aéroportuaire. Il y a là toute une mission particulière qui s'inscrit dans la commission des infrastructures. Mais il y aura aussi les transports... je ne vais pas trop rentrer dans le détail et Guy Nicolle va m'en vouloir de ne pas avoir cité son nom, donc je le cite... et ce qui relève également aussi des routes et de tout ce qui a été mené jusqu'à maintenant par Philippe Huguet.

Deuxième commission opérationnelle, la commission de l'économie que l'on confiera à Bernard Tréhet et qui aura, à l'intérieur de sa commission opérationnelle, un certain nombre de sujets. Je ne vais pas rentrer dans le détail de chacun d'entre eux. On aura à en déterminer, là encore, le contenu maintenant qu'on en a fixé le contour... et de faire en sorte que d'abord c'est le développement économique global qu'a en charge cette commission. Avec une caractéristique particulière : c'est que nous souhaitons que l'insertion, qui était précédemment traitée par la commission des affaires sociales, puisse se scinder en deux. Il y a l'insertion à caractère social stricto sensu, type « fonds social logement » « fonds d'aide aux jeunes en difficulté » et qui sont vraiment des actions de solidarité qui resteront dans la commission des solidarités alors que l'insertion par l'économie passera dans le domaine économique. Ce qui nous permettra d'avoir une association, à la fois, de nos compétences mais en même temps des services qui traitent de ce sujet pour que l'on puisse globaliser l'action d'insertion dans le milieu économique par l'action économique proprement dite, l'action sociale proprement dite et la formation qui ne peut pas manquer à l'appel puisqu'on ne peut pas proposer à des gens de s'insérer dans l'économie s'ils ne sont pas accompagnés par des formations ad hoc. Donc, on aura cette mission un peu particulière de la commission des affaires économiques avec, bien évidemment, d'autres préoccupations. Notamment, le développement durable - avec l'angle un peu environnemental - qui sera confié à Jean-Yves Guillou es-qualités vice-président et le développement durable - à vocation espace rural et littoral - qui sera confié es-qualités à Philippe Ripouteau, vice-président.

Voilà, en gros, l'organisation de ces commissions par rapport aux missions. Reste qu'il y a un vice-président qui n'est pas dans ces commissions, c'est Michel Laurent. Et je voudrais dire un mot à propos de Michel Laurent, vous savez combien l'énergie en général dans le département est présente, combien c'est un sujet important, préoccupant et qui mobilise l'attention. Michel Laurent est donc en charge de toute cette problématique énergétique, jusque et y compris le transport de l'énergie. Or, la ligne à très haute tension qui nous préoccupe et qui préoccupe un certain nombre de communes relève de l'ensemble de cette problématique énergie et donc Michel Laurent es-qualités aura à présider les CLIS (les commissions locales d'information et de surveillance) de Flamanville, de La Hague, l'Andra c'est l'État mais il y aura à y rester présent...

Voilà, sauf que M. Lévy-Druon, qui veille à tout, me dit que j'ai oublié de citer les responsables de deux commissions : Rolande Brécy pour la formation, la culture et la jeunesse, c'est elle qui aura en charge cette commission « cadre de vie » et Philippe Bas en charge de la commission des solidarités. Je l'ai dit un peu en plaisantant à propos de Philippe Bas, il fut douanier quand il était ministre, il apprendra à être contrebandier quand on est usager des décisions que l'on a prise quand on était ministre.

Voilà, mes chers amis, la présentation globale de cette problématique des commissions. On aura l'occasion d'y revenir le 4 avril mais c'était pour vous faire cette information.

Nous passons maintenant au rapport n°5.

RAPPORT N° 5 : DÉLÉGATIONS À LA COMMISSION PERMANENTE.

Il s'agit d'un rapport extrêmement traditionnel, c'est celui que l'on le voit passer à chaque renouvellement - tous les trois ans - qui tient compte des éventuelles modifications législatives et en même temps des modifications formulées par les services. Il n'y a là rien de novateur, rien d'original, ça ne se veut qu'efficace.

Je vous propose, à moins qu'il n'y ait des prises de paroles sur ces délégations, de passer au vote. Par rapport à la dernière fois, il y a en contentieux et affaires juridiques ajouté : « pour valider les transactions ». À chaque fois qu'il y a des transactions de faites dans les problèmes contentieux et qu'on arrive à trouver un compromis, il est souhaitable que le compromis ne soit pas le fait du président mais le fait qu'il soit validé par la commission permanente. C'est donc encore plus de transparence, encore qu'antérieurement ça ne manquait pas de transparence. Ceci étant, c'est peut-

être un exercice un peu meilleur. C'est la seule modification qui existe par rapport aux délégations qui avaient été votées il y a trois ans.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Personne. Merci.

Je mets donc le rapport aux voix. Ceux qui sont d'accord pour l'adopter, vous le dites en levant la main ?

Abstentions ? ... il n'y en a pas.

Vote contre ? ... non plus. Les délégations sont adoptées à l'unanimité.

RAPPORT N° 6 : DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT.

Là encore, il n'y a rien de changé, vous avez dans le rapport les rappels légaux des articles qui font référence en la matière et vous aviez bien voulu, lors de la séance du 22 avril 2004, me donner délégation pour prendre toute décision concernant des marchés qu'on appelle « adaptés » lorsque leur montant était inférieur ou égal à 90 000 € HT. Alors, les marchés adaptés c'est lorsqu'il y a une urgence à répondre par rapport à un événement météo ou d'un autre ordre et qui permet d'avoir de l'efficacité sinon il faut lancer la procédure d'appel d'offres avec la durée légale, les annonces légales, et donc ça ne nous permet pas de répondre avec efficacité. Ce n'est que dans ce cas-là que vous m'avez donné délégation pour agir. Et bien évidemment, je rends compte systématiquement de l'exécution de la délégation que vous m'avez transmise.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? ... Il n'y en a pas.

Je mets aux voix. Même exercice physique... Merci.

Vote contre ? ... il n'y en a pas.

Abstentions ? ... il n'y en a pas non plus. Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

RAPPORT N° 7 : DÉSIGNATIONS DANS QUELQUES ORGANISMES.

Il s'agit de nommer des représentants dans deux organismes, sachant que les autres seront vus là encore le 4 avril. Le premier est le fait de la légalité c'est l'établissement public foncier (EPF) de Normandie et l'autre - c'est l'urgence qui commande - c'est le conseil départemental de l'éducation nationale.

En ce qui concerne l'établissement public foncier de Normandie, il y aurait donc deux collègues à désigner : il y avait Jacqueline Chanoni et Philippe Huguet qui sont d'accord pour continuer à nous représenter à l'EPF.

Deuxième proposition, c'est parce que le CDEN (le conseil départemental de l'éducation nationale) va se réunir le 27 mars et qu'il y a donc urgence à désigner nos représentants pour que le CDEN ait le quorum et puisse se tenir. C'est un organisme qui est co-présidé par M. le préfet et votre serviteur et nous devons y désigner 5 titulaires et 5 suppléants, sachant que l'association des maires désigne ses propres représentants.

Alors, en plein accord avec les intéressés, il vous serait proposé :

- En titulaires :

- . Rolande Brécy
- . Jean Le Maux
- . Christine Lebacheley
- . Marc Lefèvre
- . Dieudonné Renaux

Et en suppléants :

- . Gérard Dieudonné
- . Michel Laurent
- . Jean Lepetit
- . Gilles Quinquenel
- . Paul Delaunay

Voilà la proposition qui vous est faite en matière de désignations.

Vous avez Christine Lebacheley qui intervient comme titulaire car, en tant que vice-présidente, elle aura une mission particulière, sous l'autorité, bien sûr, de Rolande Brécy et de Marc Lefèvre, en termes de formation. C'est elle qui va être chargée de l'exécution du contrat de projet que nous avons entre l'État et le Département sur le reformatage de l'offre de formation sur l'ensemble du département.

Oui, Dr Beck.

Dr BECK : Juste pour dire que j'apprends que j'étais membre titulaire et qu'aujourd'hui après vingt ans de présence dans cette commission je n'y suis plus... Mais ce n'est pas grave, ça ne me gêne pas...

M. le PRÉSIDENT : Je viens de voir passer une liste qui m'est soumise... Très bien alors si ça ne vous gêne pas, tant mieux.

Alors, je mets l'ensemble du rapport aux voix. Quels sont ceux qui sont d'accord pour l'adopter, vous le dites en levant la main ? ... je vous remercie.

Abstentions ? ... 1.

Vote contre ? ... il n'y en a pas. Je vous remercie.

Si vous en êtes d'accord : Jean Le Maux se retire et donne sa place à Olivier Beck.

On en a terminé avec l'ordre du jour et maintenant la séance est terminée et je vous invite à déjeuner.